

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR MONSIEUR MARC-ANTOINE NICOLAI
AU NOM DU GROUPE « DEMOCRATES, SOCIALISTES ET RADICAUX »**

OBJET : Érosion littoral

Monsieur le Président,

Notre littoral possède, avec nos plages, un attrait touristique majeur, présente un intérêt économique de première importance, et constitue un patrimoine paysager naturel d'une valeur incomparable.

Il est donc nécessaire aux yeux de tous de le protéger et de le préserver des conséquences de l'érosion qui porte atteinte aux potentiels écologiques et économiques des collectivités locales.

Depuis maintenant plusieurs années beaucoup s'inquiètent, élus locaux, professionnels du tourisme, population, et y compris dans l'hémicycle.

Aujourd'hui, essentiellement sur la côte orientale l'ensemble des acteurs : professionnels, élus locaux, travaille avec les services de l'Etat pour imaginer les modalités de coopération et d'action en vue de définir une stratégie durable et partagée, de gestion de ce phénomène.

De ces réunions, discussions, il est apparu que la forme la plus appropriée de coopération pourrait être celle d'un syndicat mixte, à l'instar de ce qui a été fait dans d'autres régions littorales, réunissant les communautés de communes, la CTC, le Conseil Général de la Haute-Corse, voire les chambres consulaires.

D'autres partenaires pourraient aussi être associés au sein d'un conseil consultatif comme l'office de l'environnement, l'agence du tourisme, des associations d'usagers et de défense de l'environnement.

Il serait également opportun de compléter ce dispositif par la création d'un conseil scientifique composé de personnes qualifiées issues du monde universitaire, du secteur privé ou encore associatif.

Ainsi monsieur le Président, dans l'optique de pouvoir poursuivre nos travaux pour élaborer un plan d'action, pensez-vous que la CTC pourrait être associée et intégrer le syndicat mixte nouvellement créé ?